

La publication de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 6 décembre 2010 et signé par le maire et la greffière ou leurs substituts.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC



SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 22 NOVEMBRE 2010

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS TENUE LE 22 NOVEMBRE 2010, À 14 HEURES, EN LA SALLE JEAN-BAPTISTE-SASSEVILLE DE LA MAIRIE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS.

Sont présents: Madame le maire Micheline Pelletier
Monsieur Mario Dupuis conseiller district n° 1
Monsieur Charles Soucy conseiller district n° 2
Monsieur Simon Deschênes conseiller district n° 3
Monsieur Simon Pelletier conseiller district n° 4
Monsieur Jacques Létourneau conseiller district n° 6

Est absent: Monsieur André St-Amand conseiller district n° 5

Sont aussi présents : Monsieur Alain Sasseville trésorier
Me Sylvie Lepage greffière

Membres de ce conseil formant quorum sous la présidence de Madame le maire Micheline Pelletier.

10-11-275

1- Approbation de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR CHARLES SOUCY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit approuvé tel quel.

ADOPTÉE

10-11-276

2- Règlements d'emprunt 98-546 (Réaménagement des Routes 132 et 299), 98-529 (99-551) PADEM et 04-629 (Revitalisation 1^{re} Avenue), 10-722 (PRECO 5^e Avenue Est) – adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques

ATTENDU que, conformément aux règlements d'emprunt numéros 98-546, 98-529(99-551), 04-629 et 10-722, la Ville de Sainte-Anne-des-Monts souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance.

ATTENDU que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique «Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal», des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 7 décembre 2010, au montant de 3 033 000 \$.

ATTENDU qu'à la suite de cette demande, la Ville de Sainte-Anne-des-Monts a reçu les soumissions détaillées ci-dessous:

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
VALEURS MOBILIÈRES	98,82600	280 000 \$	1,60000%	2011	3,14277%

DESJARDINS INC.		288 000 \$	1,9000%	2012	
		296 000 \$	2,35000%	2013	
		305 000 \$	2,65000%	2014	
		1 864 000 \$	3,00000%	2015	
VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.	98,73100	280 000 \$	1,60000%	2011	3,15965%
		288 000 \$	1,8000%	2012	
		296 000 \$	2,30000%	2013	
		305 000 \$	2,65000%	2014	
		1 864 000 \$	3,00000%	2015	
FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC..	98,64000	280 000 \$	1,50000%	2011	3,17796%
		288 000 \$	1,80000%	2012	
		296 000 \$	2,25000%	2013	
		305 000 \$	2,65000%	2014	
		1 864 000 \$	3,00000%	2015	
RBC DOMINION VALEURS MOBILIÈRES INC.	98,68660	280 000 \$	1,65000%	2011	3,27092%
		288 000 \$	2,00000%	2012	
		296 000 \$	2,40000%	2013	
		305 000 \$	2,70000%	2014	
		1 864 000 \$	3,10000%	2015	

ATTENDU que l'offre provenant de Valeurs Mobilières Desjardins inc. s'est avérée la plus avantageuse.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MARIO DUPUIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE l'émission d'obligations au montant de 3 033 000 \$ de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts soit adjugée à Valeurs Mobilières Desjardins inc.

QUE demande soit faite à Valeurs Mobilières Desjardins inc. de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission.

QUE le maire et le trésorier soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance.

QUE CDS agisse à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, le conseil autorise CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS.

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le trésorier à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé «Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises».

ADOPTÉE

10-11-277

- 3- Règlements d'emprunt 98-546 (Réaménagement des Routes 132 et 299), 98-529 (99-551) PADEM et 04-629 (Revitalisation 1^{re} Avenue), 10-722 (PRECO 5^e Avenue Est) – concordance

ATTENDU que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Sainte-Anne-des-Monts souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, au montant de 3 033 000 \$.

Règlements d'emprunt #	Pour un montant de \$
98-546	342 100 \$
98-529 (99-551)	1 871 200 \$
04-629	662 700 \$

10-722	157 000 \$
--------	------------

ATTENDU que, aux fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR CHARLES SOUCY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission 3 033 000 \$.

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 7 décembre 2010.

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS.

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent défendeur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS.

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante: Caisse populaire Desjardins de La Haute-Gaspésie, 10, 1^{re} Avenue Est, Sainte-Anne-des-Monts, Québec G4V 1A3.

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement, le 7 juin et le 7 décembre de chaque année.

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7).

QUE les obligations soient signées par le maire et le trésorier. La Ville de Sainte-Anne-des-Monts, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

ADOPTÉE

10-11-278

- 4- Règlements d'emprunt 98-546 (Réaménagement des Routes 132 et 299), 98-529 (99-551) PADEM et 04-629 (Revitalisation 1^{re} Avenue), 10-722 (PRECO 5^e Avenue Est) – financement de courte échéance

IL EST PROPOSÉ PAR SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 3 033 000 \$, effectué en vertu des règlements numéros 98-546, 98-529(99-551), 04-629 et 10-722, la Ville de Sainte-Anne-des-Monts émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 7 décembre 2010); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2016 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt 98-546, 98-529(99-551), 04-629 et 10-722, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE

- 5- Dépôt des indicateurs de gestion 2009

Les indicateurs de gestion de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009, tels que transmis au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, sont déposés devant le conseil et copie en est versée au dossier de la présente séance pour en faire partie intégrante.

Période de questions

Il n'y a aucune question.

10-11-279

Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR SIMON PELLETIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit et est levée à 14 h 05.

ADOPTÉE

MICHELINE PELLETIER
MAIRE

ME SYLVIE LEPAGE
GREFFIÈRE

SL/hl
